

COMMUNE D'ARNAUD-GUILHEM
CONSEIL MUNICIPAL
du dix-neuf février deux mille dix huit

COMPTE RENDU

Présents : CASTELLE Lydia, PIERRA Chantal, PUISSEGRUR Georges, , TAVASANI David, VIALATTE Jean-Pierre, CASTELLE Cécile, BOULET Jean-Louis, FOCH Didier, SUFFRAN Patricia,

Excusés:

SALLES Laurent Pouvoir à CASTELLE Lydia,

Absent:

VINSONNEAU Rose

Président de séance :

Jean-Pierre VIALATTE

Secrétaire de séance :

David TAVASANI

Ordre du Jour:

- Election du premier Adjoint au Maire (art. L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales)
- Délibération du conseil municipal autorisant que le nouvel adjoint occupe, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant (art.L.2122-10 du code général des collectivités territoriales)
- Désignation des délégués aux commissions
- Délibération autorisant Monsieur le maire à engager les dépenses pour la tranche travaux Ad'ap 2018-2019

- Proposition de la commune Lestelle de Saint Martory afin d'établir une convention d'accueil pour les élèves d'Arnaud-Guilhem scolarisés dans leur école.

Questions diverses

Ouverture du conseil municipal : 20h40

1. -Le quorum est atteint

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2018 .

Sujet 1 :

Election du premier Adjoint au Maire (art. L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales)

Le vote se déroule à bulletin secret.

-Pour: 09

-Nul : 1

-contre : 0

-abstention: 0

David TAVASANI est élu à la majorité absolue

Sujet 2 :

Délibération du conseil municipal autorisant que le nouvel adjoint occupe, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant (art.L.2122-10 du code général des collectivités territoriales)

-pour: 9

-contre: 0

-abstention: 0

Sujet 3 :

Désignation des délégués aux commissions.

Révision des délégations aux commissions locales et communautaires.

Sujet 4 :

Délibération autorisant Monsieur le maire à engager les dépenses pour la tranche travaux Ad'ap 2018-2019

David Tavasani décrit la nature des travaux à engager sur l'aménagement des toilettes pour la mise aux normes AD'AP.

-pour: 9

-contre: 0

-abstention: 0

Sujet 5 :

- Proposition de la commune Lestelle de Saint Martory afin d'établir une convention d'accueil pour les élèves d'Arnaud-Guilhem scolarisés dans leur école

Le Maire décrit le projet de Convention proposé par la Commune de Lestelle et demande aux conseillers de l'autoriser à signer cette Convention.

Le Conseil rejette cette proposition de convention à l'humanité.

- Budget à prévoir sur les dépenses d'Ecole et de cantine pour St Martory:

Participation aux dépenses de fonctionnement de la cantine 2017 : 3310.67 €uros

Participation aux dépenses de cantine 2017 : 3930 €uros

Sujet 6 :

- Questions diverses

Fin du conseil municipal à 22h30